

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/09/2022

Dossier complet le :

06/09/2022

N° d'enregistrement :

2022-0085

### 1. Intitulé du projet

GRANDE SYNTHE (59) - Zone du BASROCH - Construction de bâtiments commerciaux

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL Financière des Oliviers

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Timothée VACHERAND, gérant

RCS / SIRET

8 4 1 4 9 4 8 5 9 0 0 0 1 7

Forme juridique SARL

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	L'opération prévoit la création d'une zone de stationnement d'environ 130 places

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération s'implante au niveau du Quartier du Basroch sur la commune de Grande-Synthe (59).

Le projet prévoit la création d'un ensemble de plusieurs cellules commerciales de taille variable pour une surface de plancher globale d'environ 3 200m<sup>2</sup>.

Les aménagements extérieurs intègrent un parking d'environ 130 places, la création d'accès spécifiques pour les livraisons et des espaces dédiés aux cheminements piétons. L'ensemble de ces aménagements sont prévus dans la continuité de ceux déjà réalisés sur le reste de la zone commerciale pour faciliter l'accès au projet et son intégration.

Un travail est prévu au niveau des espaces libres du projet pour y créer des espaces éco-paysagers supports de gestion des eaux pluviales (création d'une butte permettant de limiter l'impact sur les habitations voisines, noues paysagères et bassins de tamponnement permettant de gérer les eaux pluviales au maximum à la parcelle...)

## 4.2 Objectifs du projet

Conformément à la destination des parcelles sur lesquels il s'implante (Zone UEc : "Espace d'activités de la communauté urbaine dans lequel sont admises les activités commerciales") le projet doit permettre l'implantation de commerces et services sur la zone en complément des établissements existants (Jardiland, Décathlon, Kiabi) pour en diversifier l'offre, préserver la dynamique et l'attractivité

La conception du projet répond à différents objectifs fonctionnels, environnementaux et économiques :

- Favoriser les déplacements modes doux à l'échelle de la zone commerciale, en mettant en lien les aménagements du projet avec les maillages existants sur le secteur (notamment vers les arrêts de TC voisins) et permettre un accès logistique et automobile fonctionnels et limiter leur incidence sur les flux piétons/vélos ;
- Proposer une composition et une architecture qui permettent aux bâtiments d'accueillir différents types d'activité, de s'adapter facilement de potentielles évolutions ;
- Participer à l'amélioration de la qualité paysagère de la zone commerciale par le travail architectural (volumétrie, matériaux, intégration des espaces techniques...) et en soignant l'aménagement des espaces non construits (paysagement du parking, création d'une butte limitant le vis à vis des habitations voisines, plantation des espaces libres...)
- Déployer un ensemble de solutions participant à l'exemplarité environnementale du projet (réduction des consommations énergétiques, production d'électricité via installation photovoltaïque, gestion des eaux pluviales, imperméabilisation limitée...)

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux est prévu pour la mi-2023.

Les travaux comprennent :

- Le nivellement et la viabilisation des parcelles (réseaux, voiries) ;
- La création des cellules commerciales (coques vides) ;
- Les aménagements paysagers ;

Un ensemble de dispositions sera appliqué pour :

- Limiter les nuisances pour les riverains (bruit, poussières, perturbations de circulation...) ;
- Réduire les risques de pollutions issues du chantier et maîtriser les incidences en cas de déversement ;

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

#### >>> ACCESSIBILITE DU PROJET

La zone commerciale du Basroch est accessible en transports en commun (Arrêt "Artois" desservi toutes les 10 minutes par la ligne C1 du réseau gratuit DK'bus) et en vélo (aménagements cyclables qualitatifs et sécurisés sur l'ensemble de la commune). Un parvis piéton est créé au droit des bâtiments, accessible via des cheminements sécurisés dans la continuité de ceux présents sur la zone et des dispositifs d'attache pour les vélos seront implantés.

Les 130 stationnements du projet sont aménagés dans la continuité du parking existant (en cours de réaménagement pour en améliorer la qualité environnementale et réduire les surfaces imperméabilisées).

L'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques sera prévue conformément à la réglementation et aux bonnes pratiques applicables.

#### >>> GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales de ruissellement issues des toitures et des voiries, parkings et des piétonniers sont collectées au moyen de regards de descente d'eaux pluviales et de grilles avaloir équipées d'une décantation et de système filtre type ADOPTA. Afin de limiter les volumes collectés, les matériaux utilisés pour l'aménagement des piétonniers et parkings seront semi perméables (ex: stabilisé, pavés joints...)

Les eaux pluviales seront stockées dans un bassin enterré et réalisé en Structures Alvéolaires Ultralégères avec un rejet régulé à 2l/s/ha. L'ouvrage permettra le stockage d'un volume évalué pour une pluie d'occurrence 20 ans et un régulateur de débit sera installé avec un débit limité à  $Q_{max} = 2,40$  l/s. L'ouvrage sera rendu étanche via un complexe géotextile + géomembrane si nécessaire en fonction de la hauteur de la nappe et des résultats des études de sol.

Le raccordement se fera sur le réseau d'eaux pluviales existant de l'avenue de la Petite-Synthe.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier d'Autorisation d'Exploitation Commerciale
- Permis de Construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise de l'opération	1,2 hectares
Surface de plancher créée	environ 3 200m <sup>2</sup>
Nombre de stationnement créés	environ 130 places
Surface imperméabilisée (bâtiments, voiries)	environ 0,6 hectares

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Parcelle n°BI 00039

Avenue de Petite Synthe  
59 760 GRANDE SYNTHE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02° 19' 07" E Lat. 51° 00' 57" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I "Marais du Prédembourg, Bois et étang du Puythouck et Pont à Roseaux" (code : 310030015) est à environ 1,8km à l'Ouest du site
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Grande-Synthe est située au sein de la Communauté Urbaine de Dunkerque.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche est situé à plus de 25km à l'Ouest, il s'agit du "Fort Vert" (FR3800090)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Grande-Synthe fait partie des communes littorales de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Le site du projet est toutefois situé en recul du bord de mer et n'est pas directement concerné par les enjeux liés aux milieux littoraux.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle régionale de Grande-Synthe (FR9300159) est à environ 1,7km à l'Ouest
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE 3eme échéance de la Communauté Urbaine de Dunkerque est en vigueur. Nota : sa révision est en cours, une consultation a eu lieu du lundi 06 décembre 2021 au lundi 07 février 2022
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le zonage de protection patrimonial le plus proche est le Périmètre de 500m de l'Ecluse de Mardyck (ruines de la vieille) mais il n'impacte pas les parcelles.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles ne font pas partie des zones humides repérées au PLU de la CUD (voir annexe). Elles sont toutefois localisées dans une zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie, et feront l'objet d'une étude de délimitation permettant de confirmer l'absence d'enjeu ou le cas échéant de prendre des mesures adaptées.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le DDRM du Nord, la commune de Grande-Synthe : - n'est concernée par aucun PPRN ; - est concernée par le PPRT de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque (approuvé le 28 décembre 2015) => les parcelles du projet sont situées en dehors des zonages du PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données fournies via Géorisques, aucun SIS, BASOL ou BASIAS n'est référencé sur les parcelles. Elles n'ont par ailleurs jamais accueilli de construction ou d'activité susceptible de générer une pollution (source : IGN remonter le temps)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux. La plus proche se situe à plus de 50 km et correspond à la ZRE de la nappe des calcaires carbonifères qui se situe au sud de la Métropole Lilloise.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage n'est référencé dans la BNPE (données 2015) sur la commune de Grande Synthe, ni sur les communes adjacentes. La nappe superficielle n'est pas exploitée pour la production d'eau potable. De plus, il n'y a pas de captage public d'eau destiné à la consommation humaine, ni de périmètre de protection déclarés d'utilité public sur la commune de Gde Synthe.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est à 6km au Sud Est, il s'agit du "Fort de Vallières" à Coudekerque.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont à 4km et 4,3km au Nord : il s'agit des sites "Bancs des Flandres" (FR3112006 et FR3102002)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé des "Dunes de Flandre Maritime" est à plus de 9km à l'Ouest.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bâtiments seront raccordés au réseau d'alimentation d'eau potable de la CUD, aucun prélèvement ne sera réalisé sur les parcelles.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun niveau en souterrain n'est prévu dans le cadre de l'opération.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération ne prévoit pas la réalisation de parking en souterrain et n'engendrera pas de mouvement de terre conséquent. Les déblais générés par les terrassements du projet seront réutilisés au maximum sur site dans le cadre des travaux de nivellement et d'aménagement des terrains (réalisation de la butte au nord du projet)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'apport de matériaux sera nécessaire pour les travaux d'aménagement et de construction. Les filières locales et alternatives "bas carbone" seront privilégiées pour limiter l'impact carbone du projet.  Etant situé en milieu urbain, la gestion du stockage sur site et l'organisation des livraisons feront l'objet d'une attention particulière pour limiter les nuisances associées.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles sont d'anciennes parcelles agricoles (source : IGN remonter le temps) et sont désormais occupées par des espaces verts de la zone commerciale. Ils sont fréquemment entretenus et ne semblent pas présenter un intérêt écologique particulier.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites N2000 des "Bancs des Flandres" (FR3112006 et FR3102002) sont relativement éloignés des parcelles et sont associés aux milieux / espèces aquatiques (dunaires, côtiers, marins).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement non bâties, les parcelles forment une dent creuse au sein d'un secteur urbanisé (habitations, commerces, services). Leur développement pour un usage commercial est prévu par le PLUC, et le projet s'attache à limiter l'incidence du projet sur l'artificialisation des sols en proposant des surfaces semi perméables pour les cheminements/parkings, ainsi qu'en préservant des espaces en pleine terre.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet sont situées en dehors des zonages du PPRT de la ZIP de Dunkerque. Aucun risque technologique n'est identifié sur les parcelles.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles sont concernées par un risque retrait gonflement des argiles (aléa moyen) et un risque d'inondation par remontée de nappes. Les études géotechniques menées dans le cadre de la conception permettront de localiser les niveaux d'eau et de caractériser le risque argile de manière à prendre les dispositions constructives adaptées le cas échéant.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires en exploitation, et l'ensemble des dispositions nécessaires permettant d'éviter toute pollution ou risque sanitaire seront prises.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source de flux en exploitation, de par la fréquentation des commerces/services par le public et dans une moindre mesure les déplacements des employés et les livraisons. L'usage de l'automobile pour le public et les employés sera limité grâce à la proximité d'un arrêt de TC desservi toute les 10min par une ligne de bus du réseau de la CUD ainsi que la présence d'infrastructures cyclables qualitatives en lien avec le reste du territoire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet s'implante à proximité d'une voie bruyante qui n'impacte toutefois pas les parcelles de l'opération (voir annexe). Afin de limiter les nuisances liées aux circulations automobiles la vitesse est limitée sur le site, et l'accès en vélo ou TC sera encouragé. Des dispositions techniques seront prises en conception pour limiter l'émergence des bâtiments (équipements techniques).



	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de terrassements seront susceptibles d'engendrer des vibrations. Toutefois ces nuisances seront limitées dans le temps. Aucune nuisance vibratoire n'est identifiée sur le secteur du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le site est exposé au phénomène de pollution lumineuse (zone commerciale du Basroch, voiries) auquel l'opération est susceptible de participer. La conception de l'éclairage du projet respectera la réglementation en vigueur (Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses) afin de limiter l'incidence du projet tout en garantissant la sécurité des usagers : équipements LED, T° et orientation, déclenchement et gradation...
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nuisances de la phase travaux (engins, camions, poussières) seront limitées par l'application de bonnes pratiques imposées aux entreprises. En exploitation, les rejets dans l'air liés aux déplacements automobiles seront limités grâce aux alternatives durables (véhicules électriques, proximité des transports en commun, vélo...). Les rejets liés au fonctionnement des équipements de chauffage et ventilation seront limités grâce à une conception énergétique limitant les besoins et un choix de matériaux peu polluants.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera concerné par des rejets liquides d'eaux usées et d'eaux pluviales. Les eaux pluviales seront stockées dans un bassin enterré puis rejetées au réseau public avec un débit régulé à 2l/s/ha.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités projetées ne sont pas susceptibles d'engendrer la production d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les déchets seront triés et collectés par une filière adéquate de valorisation ou évacués en décharge. En phase exploitation, les déchets spécifiques des activités (ex : emballages) seront gérés via des locaux déchets dimensionnés en conséquence et collectés par les services de la CUD et/ou des sociétés spécialisées via les voiries conçues à cet effet.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément patrimonial inscrit ou classé ne sera impacté directement par le projet. Les parcelles sont concernées par un seuil de saisine archéologique de 500m <sup>2</sup> : les services de la DRAC seront sollicités concernant la nécessité de réaliser des investigations sur les parcelles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Actuellement non bâties, les parcelles sont toutefois classées en zone UEc : "Espace d'activités de la communauté urbaine dans lequel sont admises les activités commerciales".

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet connu n'est susceptible d'avoir des effets cumulés avec l'opération objet du présent dossier de par sa nature ou sa localisation.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Dans le cadre de l'opération, les mesures et caractéristiques suivantes permettent d'éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine :

- Implantation de commerces et services dans la continuité d'une zone existante bien desservie par les transports en commun et les infrastructures cyclables ;
- Requalification de parcelles à faible intérêt écologique et limitation de l'artificialisation via le choix de matériaux adaptés pour les aménagements ;
- Réalisation d'une étude de délimitation de zone humide et des études géotechniques permettant de prévoir les dispositions adaptées le cas échéant ;

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

<b>Objet</b>		
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes 7 à 13 : Cartographies et données complémentaires

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

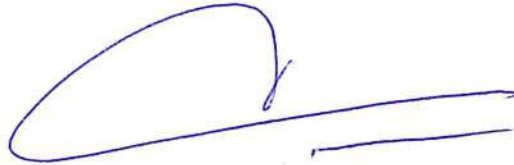
Fait à

C. B.

le,

29/11/22

Signature



## **COMPLEMENT n°2022-0085**

La rubrique 4.5 ne mentionne pas le nombre d'emplacements sécurisés pour vélos, le nombre de places équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques, ni la superficie des espaces verts.

● **Comme représenté sur le plan en annexe, le projet prévoit :**

- **2 x 8 emplacements vélos**
- **14 places pré équipées RVE**
- **4.237 m2 d'espaces verts**

Il manque enfin l'annexe 1 du cerfa complétée 14734\*03,

● **Le dossier transmis pour instruction comprenait l'Annexe 1 – à toute fin utile, nous la joignons au présent mail**

Également, concernant vos demandes de précisions :

1. Les stationnements :

Compte tenu de la proximité de commerces déjà exploités disposant d'un large parc de stationnement, avez-vous prévu de mutualiser et réduire le nombre des places de stationnements pour véhicules individuels et d'augmenter la superficie des espaces verts ?

● **Le réaménagement du parking existant a été lancé pour le désimperméabiliser (263 places perméables) et adapter le nombre de places à la fréquentation des enseignes « Decathlon » + « Jardiland » (-36 places).**

**La mise à disposition par Decathlon d'une partie de sa surface commerciale a depuis permis l'implantation de Kiabi, le parking réaménagé sera ainsi mutualisé pour les trois enseignes.**

**Il n'a donc pas été jugé envisageable de couvrir les besoins supplémentaires liés au projet via le parking existant, et la jauge du projet a donc été définie de sorte à ne pas impacter le stationnement des autres enseignes.**

2) L'eau :

La zone est classée ZH au SDAGE Artois-Picardie. Avez-vous réalisé une étude de délimitation de ZH, auquel cas vous pouvez la joindre au dossier ?

● **Le MOA s'engage à réaliser une étude de délimitation de ZH sur les parcelles du projet, et le cas échéant à suivre les recommandations associées**



## **ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION DU PROJET**

Cas par cas - Grande Synthe (59)

### Plan de situation

#### Légende

-  Zone d'étude
-  Grande Synthe
-  Axes routiers principaux
-  Voies ferrées

0 750 1 500 m



Diagobat  
BIODIVERSITÉ

Source : Google satellite - Opendata.gouv  
Réalisation : DIAGOBAT, 2022



## **ANNEXE 3 – REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE LA ZONE**



Reportage photographique - GRANDE SYNTHÉ (59)







## **ANNEXE 4 – PLANS DU PROJET**



PLAN MASSE DE L'OPERATION

Source : LAPCHIN ARCHITECTE








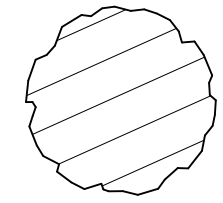
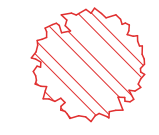
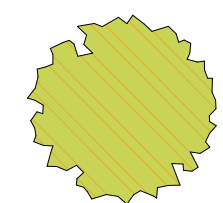
**PLAN DES SURFACES**

Source : LAPCHIN ARCHITECTE







-  Prééquipement IRVE pour 2 véhicules
-  01 Point d'entrée du lot
-  Accès secondaire ou issue de secours
-  Arbre existant conservé
-  Arbre existant supprimé
-  Arbre de haute tige planté

**SURFACES EMPRISE Espaces verts**

	Superficie
Espace vert	4 327



**VOLUMETRIE DE L'OPERATION**  
Source : LAPCHIN ARCHITECTE





PERSPECTIVE DE L'OPERATION

Source : LAPCHIN ARCHITECTE

1





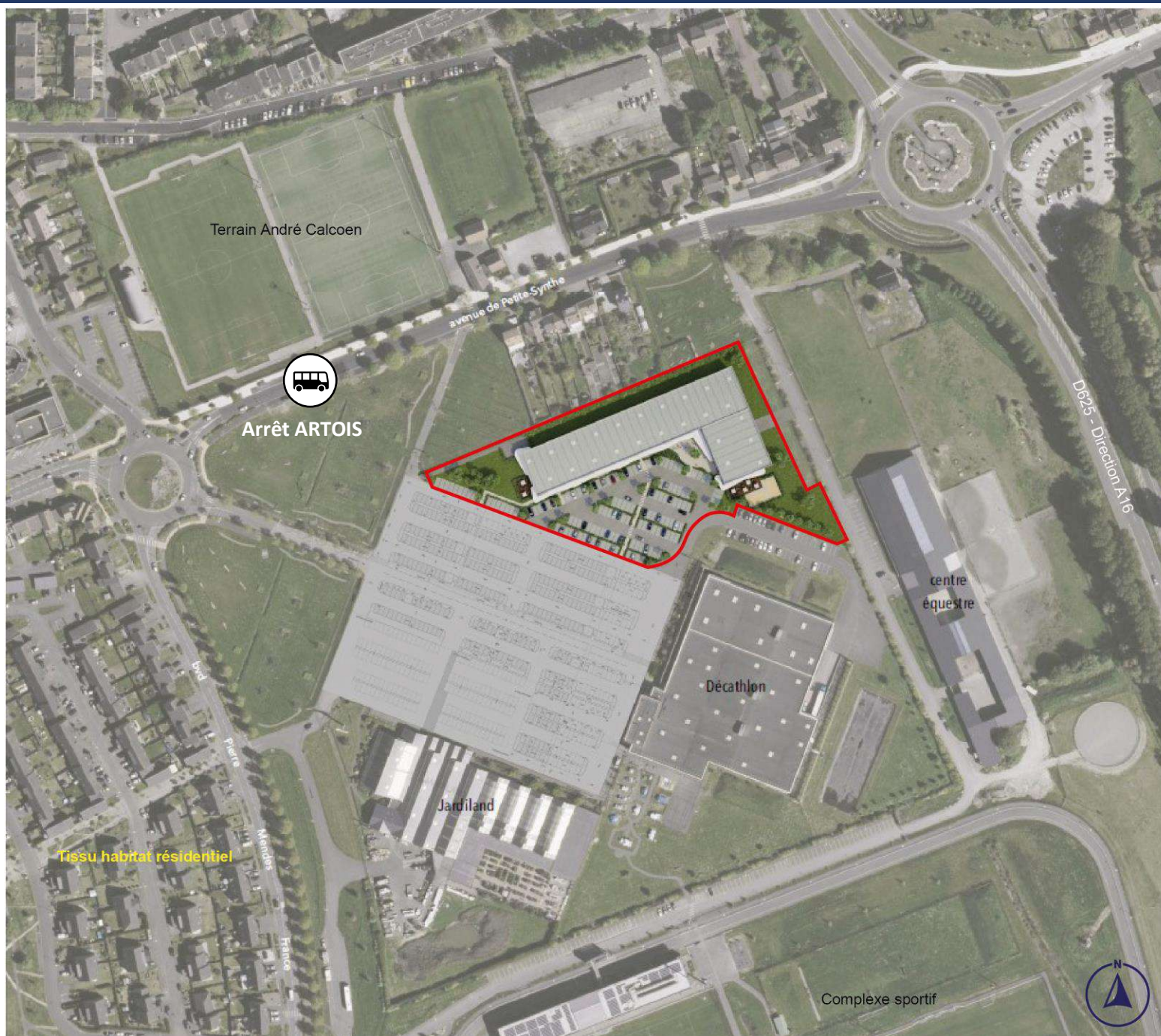
PERSPECTIVE DE L'OPERATION

Source : LAPCHIN ARCHITECTE





## **ANNEXE 5 – ABORDS DU PROJET**



## **ANNEXE 6 – RÉSEAU NATURA 2000**



Cas par cas - Grande Synthe (59)

Natura 2000

LEGENDE

-  Zone étude
-  Zone Spéciale de Conservation
-  Zones de Protection Spéciale
- 



0 1 2 km

Diagobat  
ENVIRONNEMENT

Source:  
Fond de carte Google Satellite

Réalisation :  
DIAGOBAT, 2022

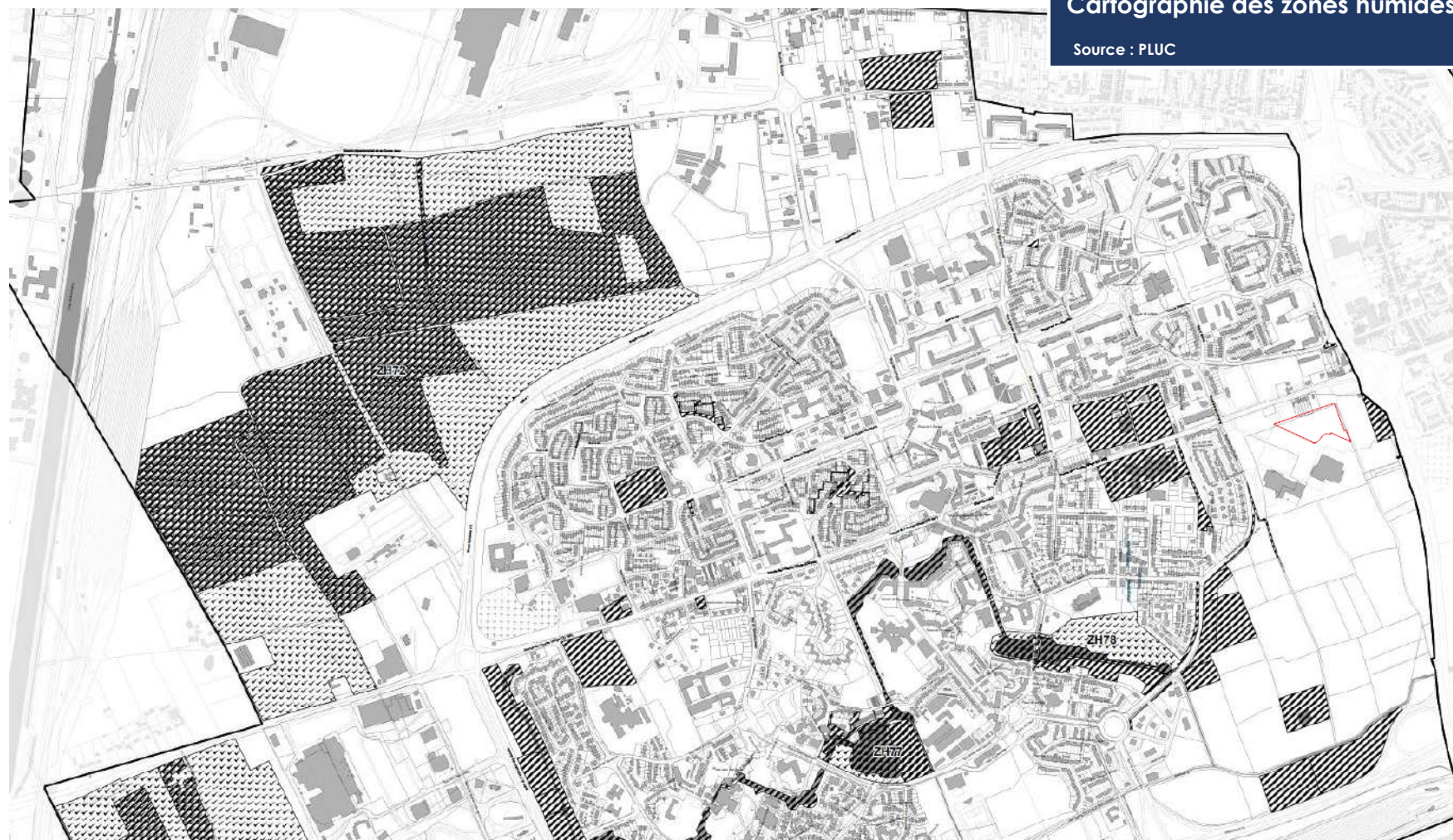







## **ANNEXE 7 – ZONES HUMIDES INSCRITES AU PLU**

## Cartographie des zones humides

Source : PLUC



### Légende

-  Bâtiment agricole pouvant changer d'affectation
-  Éléments protégés au titre de l'article L. 123-17 du Code de l'Urbanisme
-  Zones humides protégées au titre de l'article L. 123-17 du Code de l'Urbanisme

 Zone d'étude




## **ANNEXE 8 – ZONAGES NATURELS**



Cas par cas - Grande Synthe (59)

Zonages naturels

LEGENDE

-  Zone étude
-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II
-  Réserves Naturelles Régionales



0 1 2 km



Diagobbat  
ENVIRONNEMENT

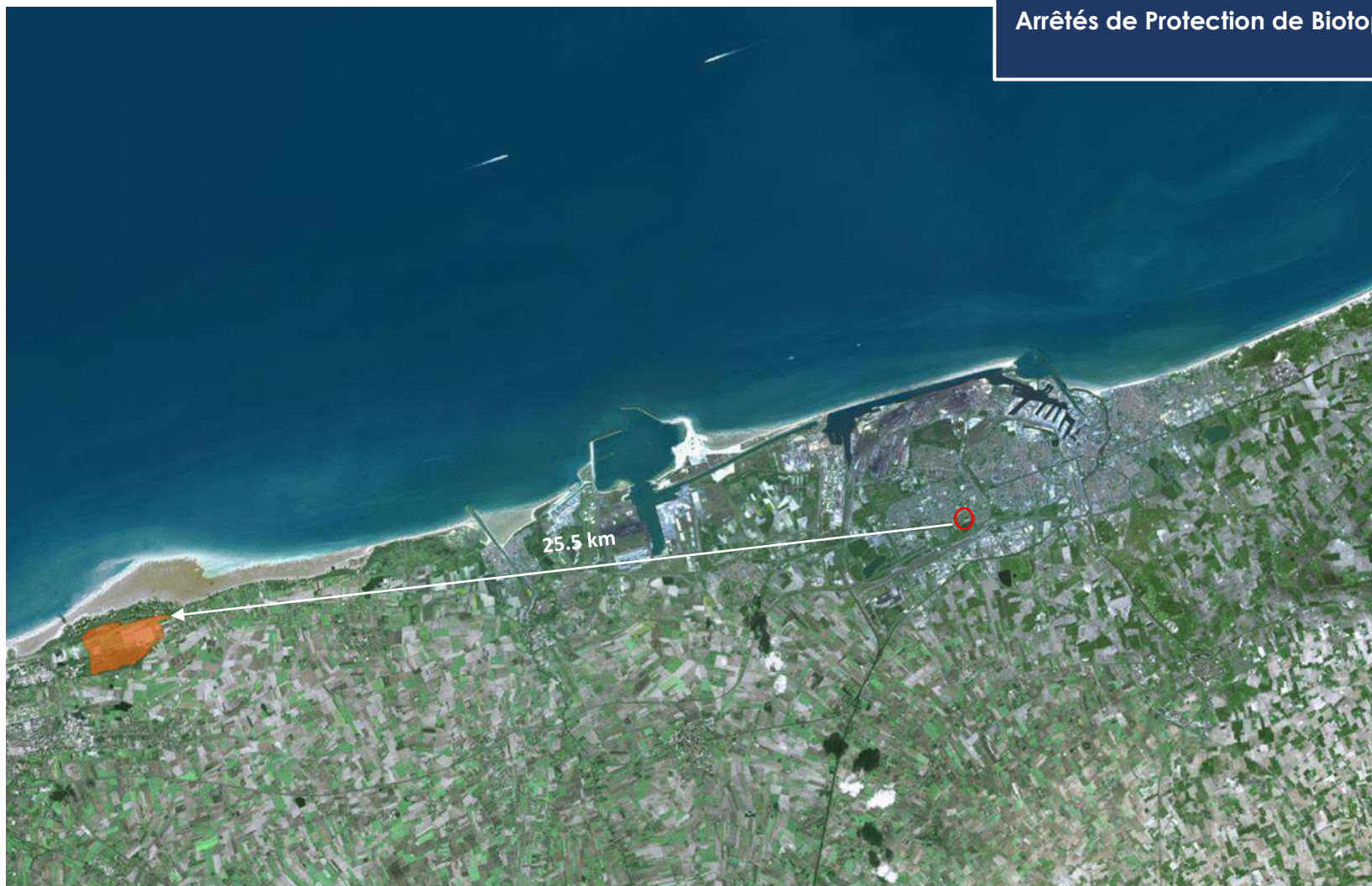
Source:  
Fond de carte Google Satellite

Réalisation :  
DIAGOBAT, 2022





Arrêtés de Protection de Biotope



Arrêtés de protection de Biotope



## ANNEXE 9 – CARTOGRAPHIES DU PATRIMOINE



## Cartographie du patrimoine

Source : Atlas des Patrimoines



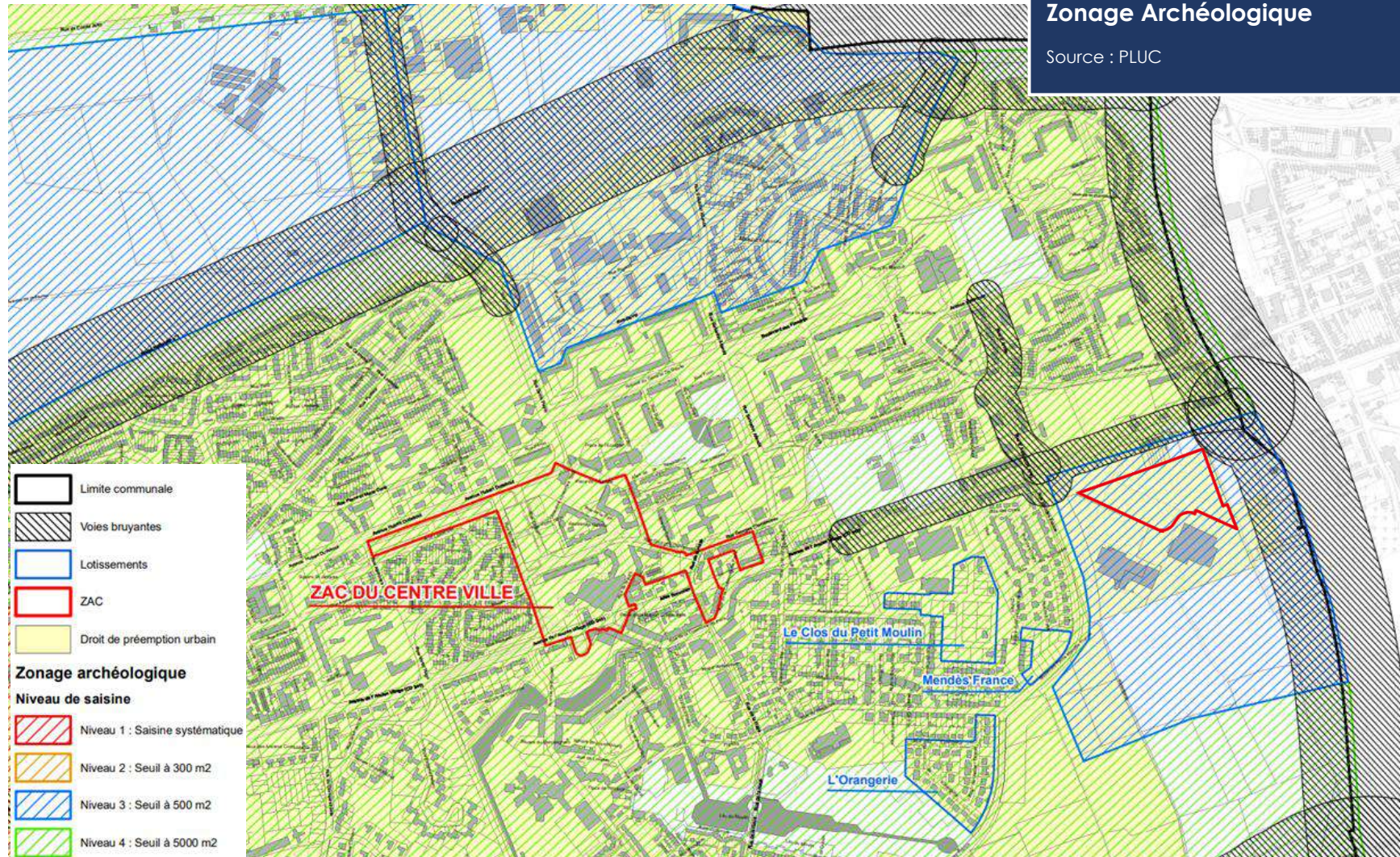
 Zone d'étude





## Zonage Archéologique

Source : PLUC



Zone d'étude





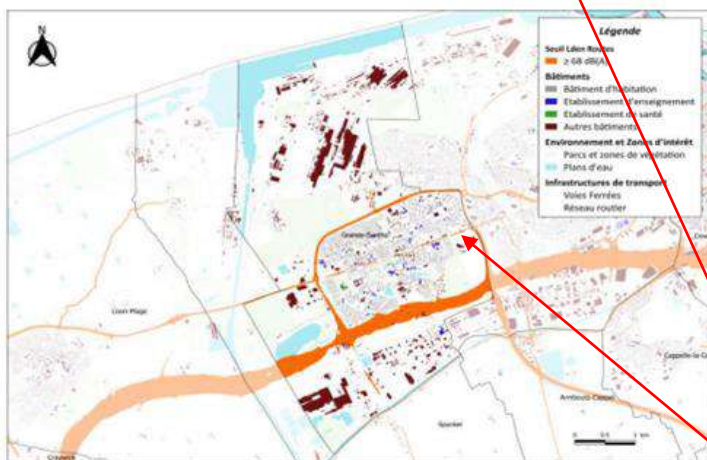
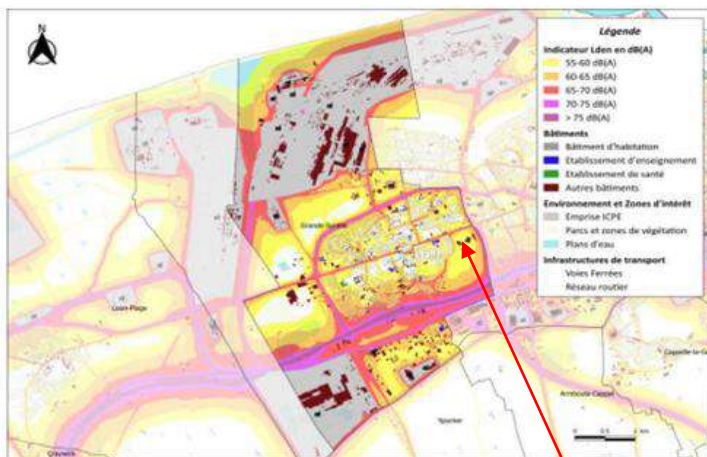
## **ANNEXE 10 – ANALYSE DU PPBE SUR LA COMMUNE**

2020

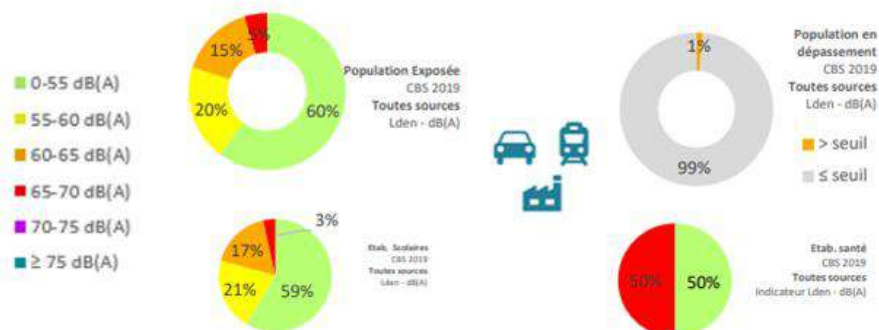
COMMUNAUTÉ  
URBAINE  
DE DUNKERQUE



# Analyse PPBE par commune Grande-Synthe



	<b>Superficie</b>	21,44 km <sup>2</sup>
	<b>Population totale</b>	23600 hbts
	<b>Bâtiments d'habitation</b>	2043 bât.
	<b>Etablissements d'enseignement</b>	29
	<b>Etablissements de santé</b>	2



Lden dB(A)	Population (arrondi à la centaine)	%	Etablissements sensibles	%
0 à 55	14200	60%	18	58%
55 à 60	4600	19%	6	19%
60 à 65	3600	15%	5	16%
65 à 70	1100	5%	2	6%
70 à 75	0	0%	0	0%
≥ 75	0	0%	0	0%
DépasT	300	1%	0	0%

**Zone d'étude**

Carte de Bruit Stratégique réalisée dans le cadre de la directive européenne 2002/49/CE  
Sources : ©BDTopo - IGN - Communauté Urbaine de Dunkerque  
Edition 2020 / SIM ENGINEERING



2020

COMMUNAUTÉ  
URBAINE  
DE DUNKERQUE



## Analyse PPBE par commune Grande-Synthe

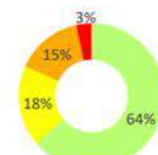


13

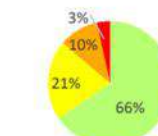
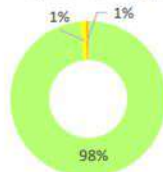
ICPE-A de forte bruyance

- **Impact sonore ICPE :** déterminé sur la base des obligations réglementaires définies par arrêté préfectoral.
- **Sa représentation** peut à ce titre sous-estimer l'impact réel d'un site
- **Mise en place** d'un observatoire des nuisances sonores sur le territoire de la CUD : [www.dkb.el.fr](http://www.dkb.el.fr)

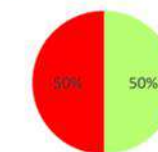
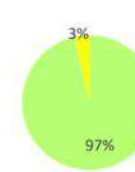
- Application dK'CLIC disponible sur Android et Apple
- **Objectifs :** Informer la population et alerter les services de la CUD
- Peut être utilisé pour signaler les nuisances sonores
- **Plus d'informations :**  
<http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/services-en-ligne/dkclic/>



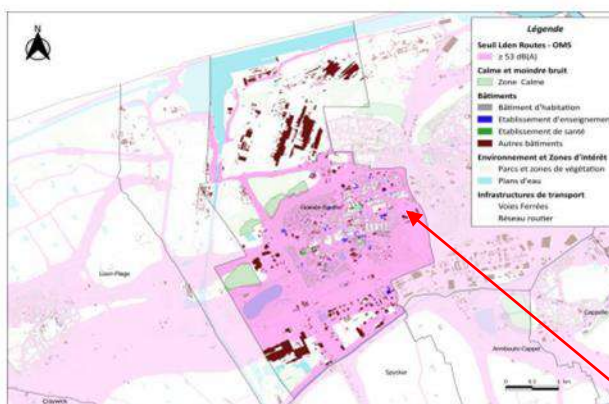
Population exposée



Etablissements scolaires



Etablissements de santé



Plus d'informations sur les CBS et les PPBE :

<https://www.bruit.fr/ressources/dossiers-thematiques/cartes-de-bruit-et-ppbe>

### Surface exposée - Seuil OMS

Sur la commune, le pourcentage de la surface au-dessus des seuils OMS pour l'indicateur Lden est de :

50,4%



Zones à Enjeux :

0



Zones calmes :

13

Des actions de réduction du bruit ont été réalisées.  
Pour plus de détails, cf. Cahier 2 du PPBE

Zone d'étude

## **ANNEXE 11 – QUALITE DE L’AIR SUR LE TERRITOIRE DE LA CUD**

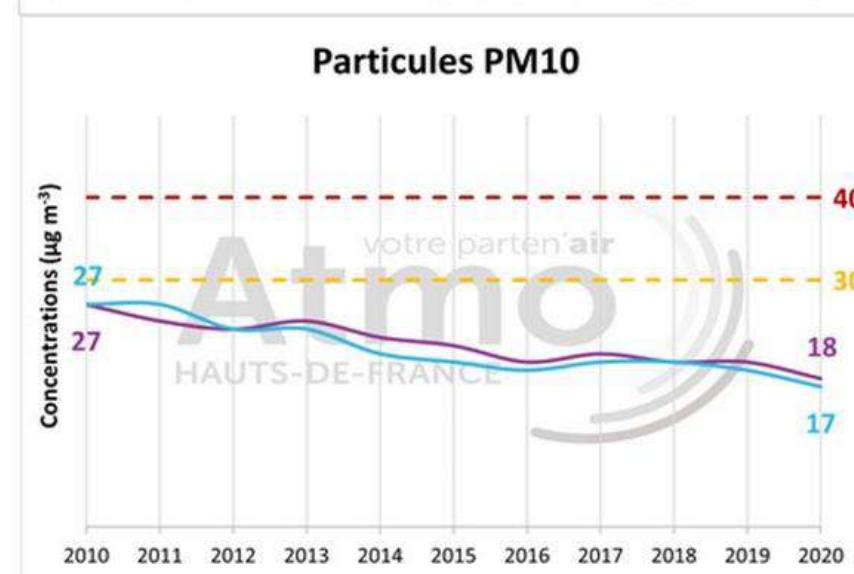
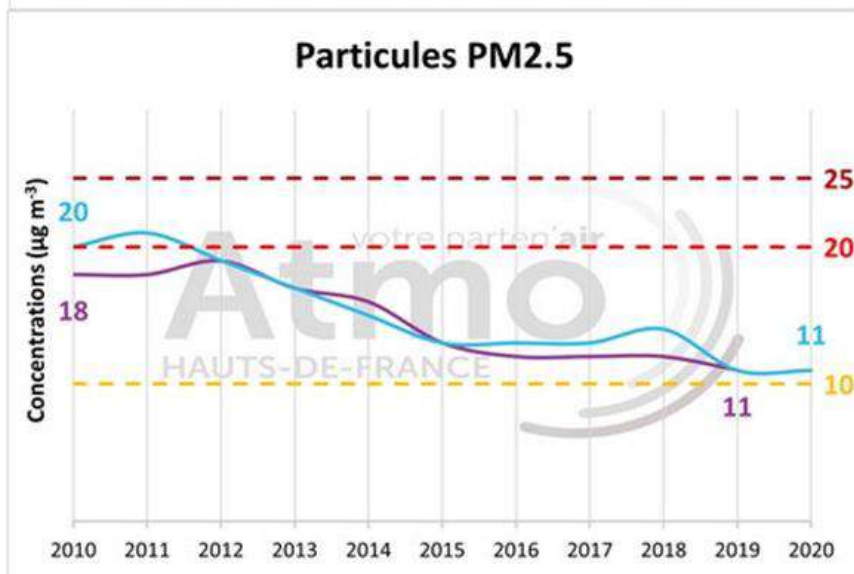
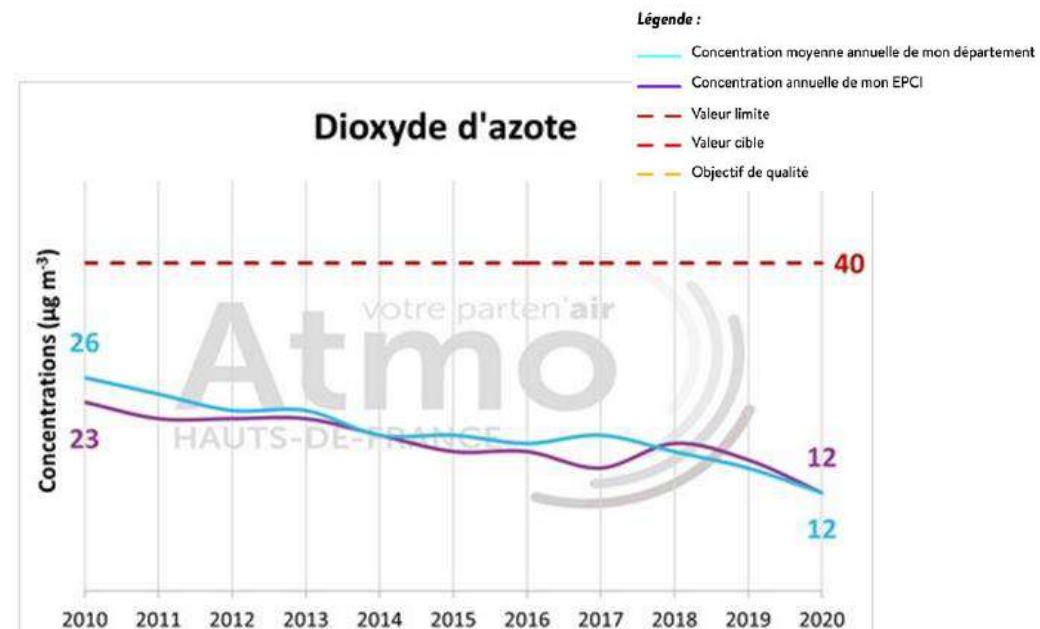
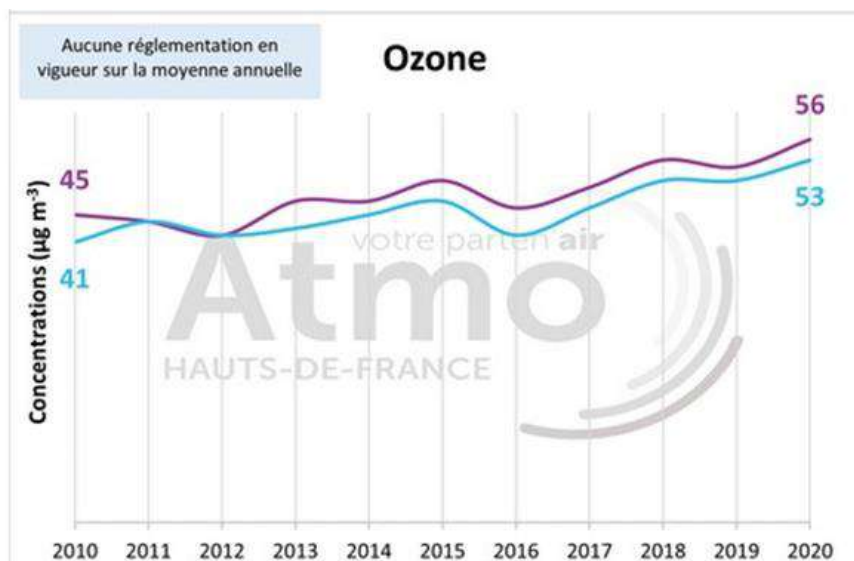
Polluant	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Particules PM10	Vert	Rouge	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Particules PM2.5	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Dioxyde d'azote	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Ozone	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Dioxyde de soufre	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Monoxyde de carbone	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Benzène	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Benzo[a]pyrène	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Arsenic	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Cadmium	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Nickel	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Plomb	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert

### Légende

- Toutes les valeurs réglementaires sont respectées
- L'objectif de qualité (ou long-terme pour l'ozone) n'est pas respecté
- La valeur cible n'est pas respectée
- La valeur limite n'est pas respectée
- Pas de mesure
- La mesure n'est pas représentative sur l'année







## **ANNEXE 12 – SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**





Servitudes d'Utilité Publique en vigueur sur Grande Synthe (59)

Commune de  
**DUNKERQUE 59183**  
et de  
**GRANDE-SYNTHÉ 59271**  
**Plan Local d'Urbanisme**

**PLAN 2/2**

Servitudes d'Utilité Publique

Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer du Nord  
**D.D.T.M 59**

**LEGENDE**

- Limite de commune de Dunkerque
- Bâtiments
- Limite de commune de Grande Synthe

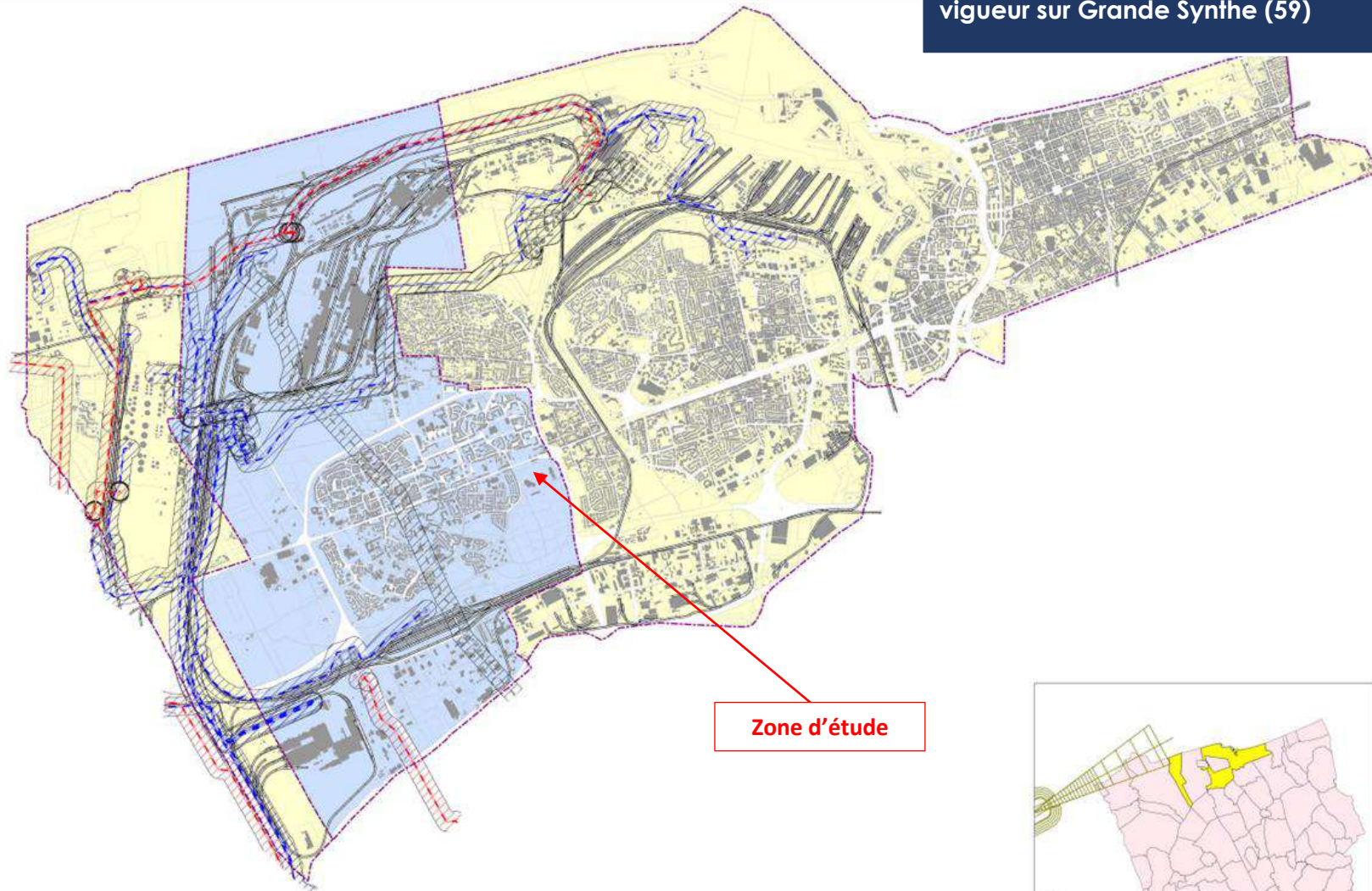
**TT - Protection des Lignes Ferroviaires**  
Lignes  
Voies principales et voies de services

**T3 - Relations Administratives Servitude de Déplacement**  
Voir détail ci-dessous

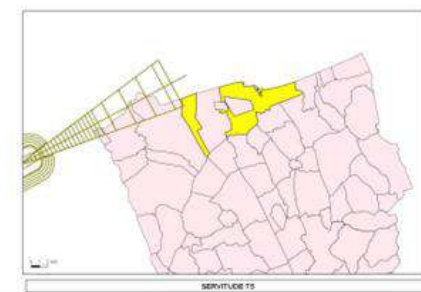
**PRESCRIPTIONS**

- T3 - Protection des Canalisations Transport de Gaz
- T3bis - Hydrocarbures Liquides - Protection des pipe lines
- T3 - Produits Chimiques - Protection des Conduites

Plan de servitudes d'utilité publique concernées par le présent document. Pour plus de détails, consulter la notice de servitudes concernées, le plan des servitudes et l'annexe suivante.  
Mise à jour 2014. Pour plus d'informations, contactez le service urbanisme et logement au 03 20 73 11 11. Les documents de planification de la commune de Grande Synthe sont consultables sur le site internet de la commune de Grande Synthe.  
Ce document est réservé à l'usage des destinataires mentionnés.



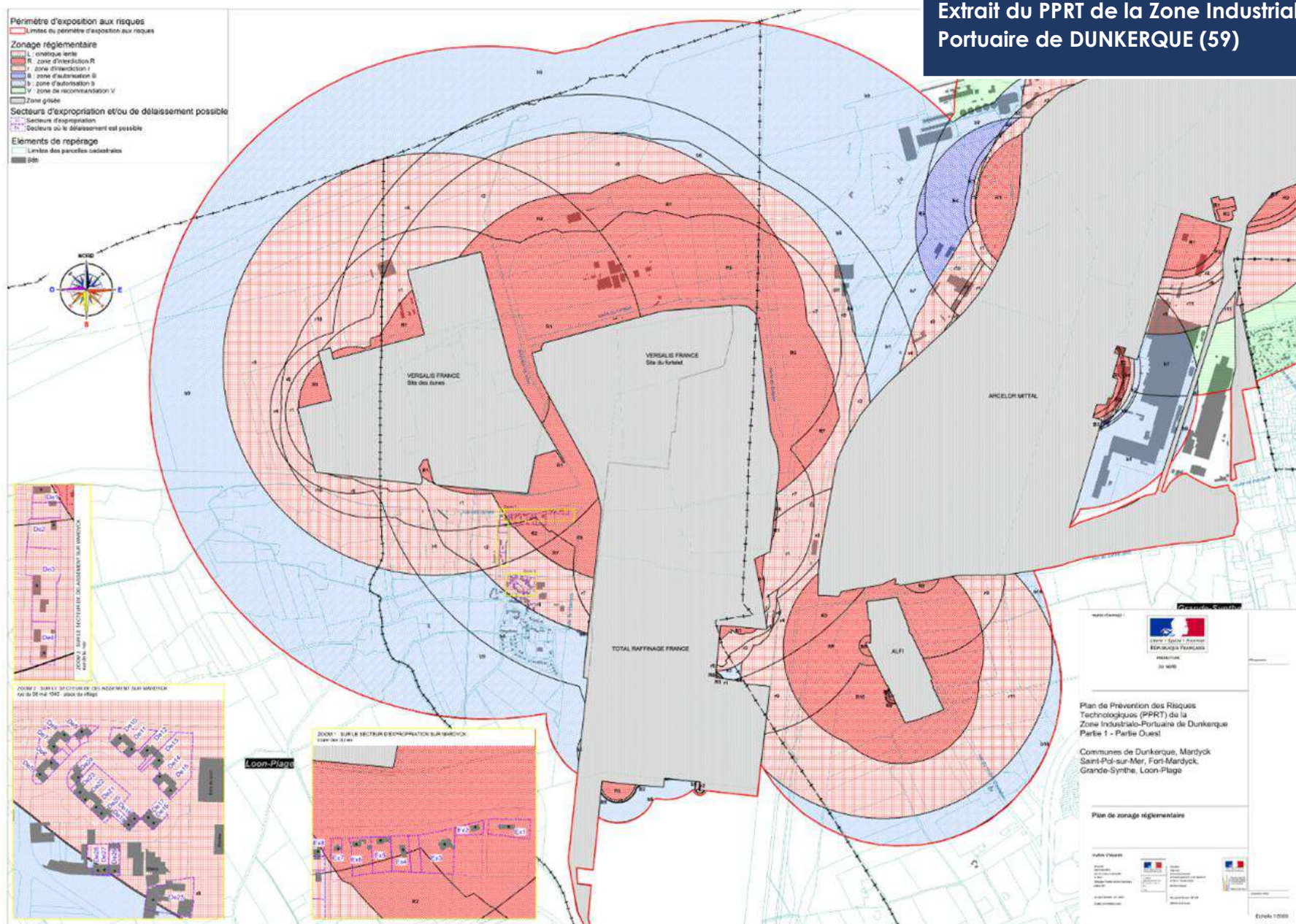
**Zone d'étude**



## **ANNEXE 13 – CARTOGRAPHIES DES RISQUES**



Extrait du PPR de la Zone Industriale Portuaire de DUNKERQUE (59)





Cartographie des zones exposées  
GRANDE-SYNTHE

